



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DES DROITS DE LA FEMME



REPUBLIQUE GABONAISE
Union, Travail, Justice



CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

1

DISCOURS D'OUVERTURE

De Mme **Prisca R. NLEND KOHO**, *Ministre Des Affaires Sociales Et Des
Droits De La Femme*

3^e FORUM INTERNATIONAL SUR LA RETRAITE DANS LA ZONE CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale)

Libreville, le 21 octobre 2020

- **Madame le Président du Conseil des Ministres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES);**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres de Pays membres de la Conférence, Chers Collègues;**
- **Monsieur le Président de la Commission de Surveillance de la CIPRES;**
- **Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et des Partenaires au Développement;**
- **Mesdames et Messieurs les PCA des Organismes de Protection sociale (OPS) de l'espace CIPRES;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos rôles et rangs respectifs;**
- **Eminents Experts,**

Distingués invités;

Mesdames et Messieurs;

C'est pour moi un réel plaisir et une fierté de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue et de vous exprimer mes sentiments de gratitude pour avoir, malgré vos contraintes respectives, honoré de votre présence notre invitation relative à la réflexion sur la Retraite en zone CIPRES.

Je ne doute pas que votre présence à ce forum est l'indice éloquent de l'importance que vous attachez à la pérennité de nos régimes de prévoyance sociale.

A la suite du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, qui ont respectivement abrités les 1er et 2ème forums internationaux sur la retraite en zone CIPRES, le Gabon s'est proposé d'organiser la 3ème édition de ce partage d'expériences communes, afin de réfléchir sur les défis à relever pour assurer la pérennité de nos régimes de retraite.

Cette rencontre entre dans le cadre de l'exécution de la Décision n° 484/CM/CIPRES, du 08 décembre 2016, du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale instituant, tous les deux (2) ans, le Forum International sur la Retraite dans la Zone CIPRES.

Avant tout, qu'il me soit permis, Excellence, Mesdames et Messieurs, de vous exprimer toute ma gratitude, ainsi que celle de mon Pays, le Gabon, pour l'honneur et la distinction que vous nous avez témoignés, en nous confiant la délicate mission d'organiser la troisième édition du Forum sur la Retraite dans la Zone CIPRES.

Mon pays, par ma voix, vous réitère ses sincères remerciements pour cet honneur.

Permettez-moi aussi de vous transmettre les salutations fraternelles de Paix et de solidarité de **Son Excellence,**

Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, de Madame Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et de l'ensemble du peuple Gabonais.

Je saisis donc l'opportunité qui m'est offerte, par cette tribune, pour remercier tous ceux qui ont œuvré, de près ou de loin, à l'aboutissement de ce choix.

Je voudrais aussi adresser mes félicitations et mes encouragements au Secrétaire exécutif de la CIPRES, madame **Céline Gernique DJUKAM BOUBA**, ainsi qu'à l'ensemble du Comité d'organisation pour le travail abattu et ayant, fort heureusement, permis la tenue de cette importante rencontre, par visio-conférence, dans notre espace commun.

C'est en outre l'occasion de saluer le choix du thème de ce Forum international qui, depuis Yaoundé au Cameroun, en 2016, porte sur « **la pérennité des régimes de retraite dans la Zone CIPRES** ». Ce thème nous donne ainsi l'opportunité de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de pérennité des régimes de retraite, afin de rendre la gestion des régimes de sécurités sociales plus efficiente, à travers nos Etats respectifs.

Ce forum, qui est organisé dans un contexte mondial fortement influencé par la pandémie du COVID 19 et ses

effets collatéraux, est, par conséquent, l'occasion pour nous de revisiter, de manière holistique, nos politiques en matière de protection sociale, notamment nos systèmes de retraite.

Il s'agira, pour nous, de rechercher des pistes de solutions efficaces qui garantissent la couverture exhaustive de nos populations du 3ème âge. Ces politiques devraient permettre la résilience, la durabilité et l'équilibre des régimes existants et à venir.

Si l'on venait à jeter un regard transversal sur le fonctionnement de nos régimes de pensions, fortement tributaires des performances économiques et du marché de l'emploi, l'on pourrait aisément conclure que les défis démographiques du continent interpellent les gouvernants à prospecter, voire à rechercher de sources de financements alternatifs.

Nos régimes de retraite, qui initialement ne concernaient que le salariat, doivent intégrer une nouvelle donne, celle de la lutte contre la pauvreté. La notion de salariat, base initiale des systèmes de répartition, se voit, au contexte mondial, évoluer vers la notion, beaucoup plus large, de travailleur.

Le retraité n'est donc plus le seul salarié mais le travailleur à qui le système de retraite, mis en place par nos législations, devrait assurer la réalisation, dans le temps,

des promesses (pensions) qui lui ont été faites ; alors qu'il était encore actif.

C'est pourquoi, je m'empresse à inviter les responsables politiques, employeurs, organisations syndicales, partenaires techniques et financiers, experts et professionnels présents à réfléchir sur les meilleures pratiques permettant de mettre en œuvre des initiatives concrètes dans nos différents pays, afin de pérenniser nos régimes de protections sociales.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres; Distingués invités; Mesdames et Messieurs;

Les recommandations des deux (02) fora suscités s'arriment parfaitement à l'Axe 9 du projet politique de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, "**L'AVENIR EN CONFIANCE**"; renforcé par **LE PACTE SOCIAL** et la politique de **L'EGALITE DES CHANCES**.

En effet, en adoptant, le 6 février 2017, un Code de Protection Sociale basé sur les résultats des études actuarielles du système existant, le Gabon vise essentiellement à améliorer le niveau et la qualité des prestations offertes ; notamment des pensions et assurer la pérennité de celles-ci.

Pour y arriver, notre pays a identifié, sans être exhaustif, les paramètres liés à sa structure démographique, à sa structure économique et financière et à l'amélioration des modes de gouvernance de ses OPS.

Je réitère mes sincères remerciements à tous les participants, à qui je souhaite de fructueux et denses travaux au cours de ces deux (02) journées.

Je formule, ainsi, le vœu que les résultats des débats issus d'échanges d'expériences aboutissent à des recommandations pertinentes, pragmatiques et réalistes.

Je déclare ouverts les travaux du 3ème Forum international sur la retraite en zone CIPRES, à Libreville.

Je vous remercie